

REGLEMENT – CONCOURS INTERCONTINENTAL X LES ORRES .

Article 1 : OBJET

La Société organisatrice, la Société d'Economie Mixte Locale des Orres (SEMLORE), dont le siège social est 4 allée des Mèlèzes- Bâtiment Administratif – 05200 Les Orres, organise un jeu concours gratuit destiné aux internautes depuis sa page Facebook Les Orres : <https://www.facebook.com/LesOrres/>, afin de faire la promotion de la station.

Ce jeu concours se déroule du 14 au 18 novembre 2019 minuit.

Article 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est sans obligation d'achat ; il est ouvert à toute personne physique majeure, visiteur de la page Facebook Les Orres. L'inscription se fait depuis un formulaire accessible depuis une publication Facebook (depuis l'adresse suivante www.facebook.com/LesOrres), via une URL de redirection sur une page dédiée de notre site internet www.lesorres.com,.

Toute personne connectée à ce site, peut, si elle le souhaite, participer au jeu concours, et se qualifier au tirage au sort, dans la limite des conditions de participation ci-dessous énoncées.

Pour participer au jeu concours, il est indispensable de :

- se rendre sur la page du site dédiée au Jeu Concours depuis la publication Facebook
- compléter le formulaire d'inscription en ligne,
- valider le formulaire complet.

Il est précisé que le participant est responsable des informations qu'il a renseignées lors de son inscription et en assure l'exactitude et la validité, sous peine de voir sa participation au concours considérée comme nulle. Toute inscription inexacte ou incomplète, et notamment toute indication d'identité ou d'adresse mail fausse ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Une seule inscription par personne (même nom, même prénom, même adresse mail) sera acceptée. Seules les participations par voie Internet seront autorisées. Seules seront retenues pour participer au jeu concours, les inscriptions conformes à l'ensemble des dispositions ci-dessus.

Les participants autorisent la SEMLORE à utiliser leurs coordonnées pour toute exploitation commerciale ou informative.

Article 3 : DEROULEMENT DU JEU

Article 3.1 : Etape n°1

Article 3.2 : Etape n°2

A la fin du jeu concours, 1 participant sera tiré au sort le 19 novembre 2019.

La participation au jeu implique l'acceptation par le participant des conditions définies aux présentes de cession de droit de propriété et d'autorisation quant à ses photos et accepte que celles-ci soient diffusées et rendues publiques et visibles.

Article 4 : ATTRIBUTION DES LOTS

Article 4.1

Ce jeu est doté de la manière suivante : un lot de 2 invitations pour la soirée givrée + 2 nuits et 2 petits déjeuner au sein de l'hôtel InterContinental, pour deux personnes, valable pour la soirée givrée du 7 février.

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort.

Le gagnant sera prévenu par email des modalités de remise des prix.

Article 4.3

En aucun cas les lots offerts ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces, ni ne feront l'objet d'un échange pour une autre dotation. Aucune réclamation, aucun recours relatif aux lots mis en jeu ne pourront être adressés à la SEMLORE.

La SEMLORE décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

La SEMLORE ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé. La SEMLORE se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

La SEMLORE ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau, etc).

L'inscription au présent concours par internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies inhérentes à l'internet, notamment en ce qui concerne les temps de réponse pour consulter ou interroger le serveur hébergeant le concours, les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement tout risque encouru lors de la transmission des données.

Par conséquent, la SEMLORE ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste ne soit limitative :

- de toute information consultée sur le site qui ne serait pas mise en ligne par la SEMLORE
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ ou information sur internet
- de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du concours
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de toute donnée
- du dysfonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus informatique, bogue, anomalie ou défaillance
- de tout dommage causé à l'ordinateur du participant
- de toute défaillance ayant empêché ou limité la possibilité pour un participant de s'inscrire au concours.

Le participant s'assurera également que les emails qui pourront lui être envoyés ne soient pas assimilés à des spam par sa messagerie électronique.

ARTICLE 7 : FRAUDE

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la SEMLORE se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate du participant et la possibilité, pour la SEMLORE, de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS SUR LE JEU

Article 8.1

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants à ce concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant, communiquées à la SEMLORE dans le cadre du concours.

Les participants, peuvent exercer ce droit et/ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en effectuant la demande, par écrit à cette adresse ot.accueil@lesorres.com.

Article 8.2

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement soumis à la loi française.

Le non respect de ses dispositions entrainera l'exclusion du participant au concours.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit à la SEMLORE
4 allée des Mélèzes – Bâtiment administratif – 05200 Les Orres.

Des modifications sous forme d'avenants au règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ces avenants seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La loi française a seule vocation à s'appliquer à ce règlement.

La SEMLORE se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'une semaine après la clôture du jeu.

Article 8.3

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire.